



Maison des Jeunes et de
la Culture (MJC)

de L'Arbresle

PROJET ASSOCIATIF 2024 - 2027

1 L'HISTOIRE DE LA MJC

Il nous semble important de dire quelques mots de l'historique de notre association « MJC de l'Arbresle » pour comprendre son origine et son ancrage sur le territoire de l'Arbresle et de sa communauté de commune

... Afin de pouvoir parler du présent et de l'avenir, un coup d'œil dans le rétroviseur ...

La MJC est implantée sur la commune de l'Arbresle **depuis près de 60 ans** ; dans les années 1950, les jeunes se réunissaient dans différents locaux non mixtes. Ces lieux proposaient des activités catholiques et non laïques ce qui n'était pas au goût de nombreux jeunes de la commune. La ville était dépourvue d'équipements : pas de piscine, pas de salle de sports, un stade interdit aux jeunes non adhérents du club...

Une équipe de jeunes décide de se prendre en main et de monter un ciné-club qui fonctionnera un jeudi sur deux avec du matériel acheté par un particulier. De ce noyau naîtra, accompagné par des adultes, une opération baptisée « **stop à l'ennui** ». Ce groupe décida d'établir et diffuser un questionnaire ayant pour but de recenser les besoins en loisirs des jeunes de l'Arbresle et de ses environs.

De fil en aiguille, avec la volonté des jeunes et la bienveillance des adultes les accompagnant, la MJC est créée. **En 1965** ; elle propose alors **16 activités** comme la photo, le tennis de table, le karting, le judo, la philatélie, un orchestre ou encore le modélisme. Sa ligne de conduite qui est fixée par ses statuts est **la laïcité, l'accès à tous sans prosélytisme**.

En 1968, l'école de la commune déménage et la municipalité propose les locaux à la MJC qui s'y installe. Nous occupons aujourd'hui encore ces **locaux mis à disposition par la commune**.

Au fil du temps, la MJC a étoffé sa proposition d'activités en direction des publics. L'équipe a su être **à l'écoute des besoins des habitants et de ses partenaires**. Elle a ainsi renforcé l'offre de ces services aux adhérents mais plus largement à la population.

Notre MJC intervient également et depuis de nombreuses années **auprès d'autres communes**, en accompagnant les municipalités à la réflexion et à la mise en place d'actions enfance et jeunesse. La MJC est à l'origine de la création de plusieurs **structures socio-éducatives** sur des communes avoisinantes. Aujourd'hui elle reste présente aux côtés de ces structures et soutient la vie associative du territoire.

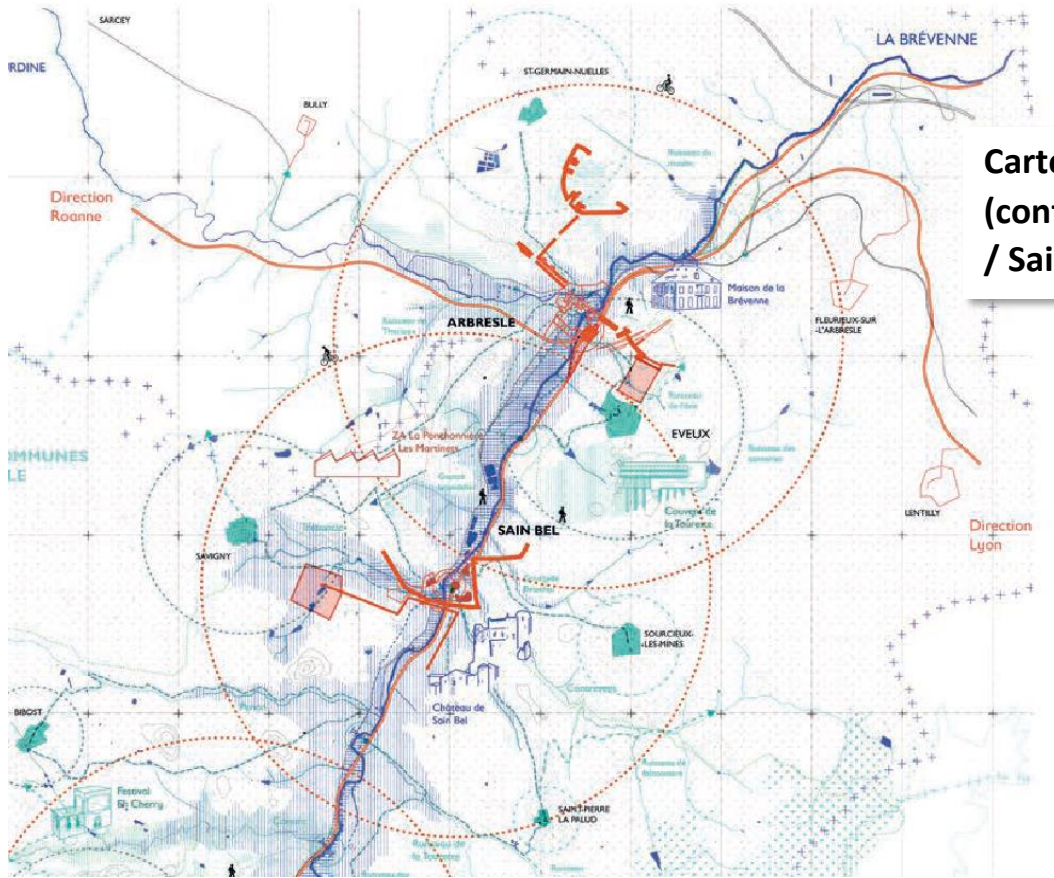
2 LE TERRITOIRE D'ACTION DE LA MJC

Sur **870 personnes** ayant bénéficié des services de la MJC au cours de la saison 2022/2023 :

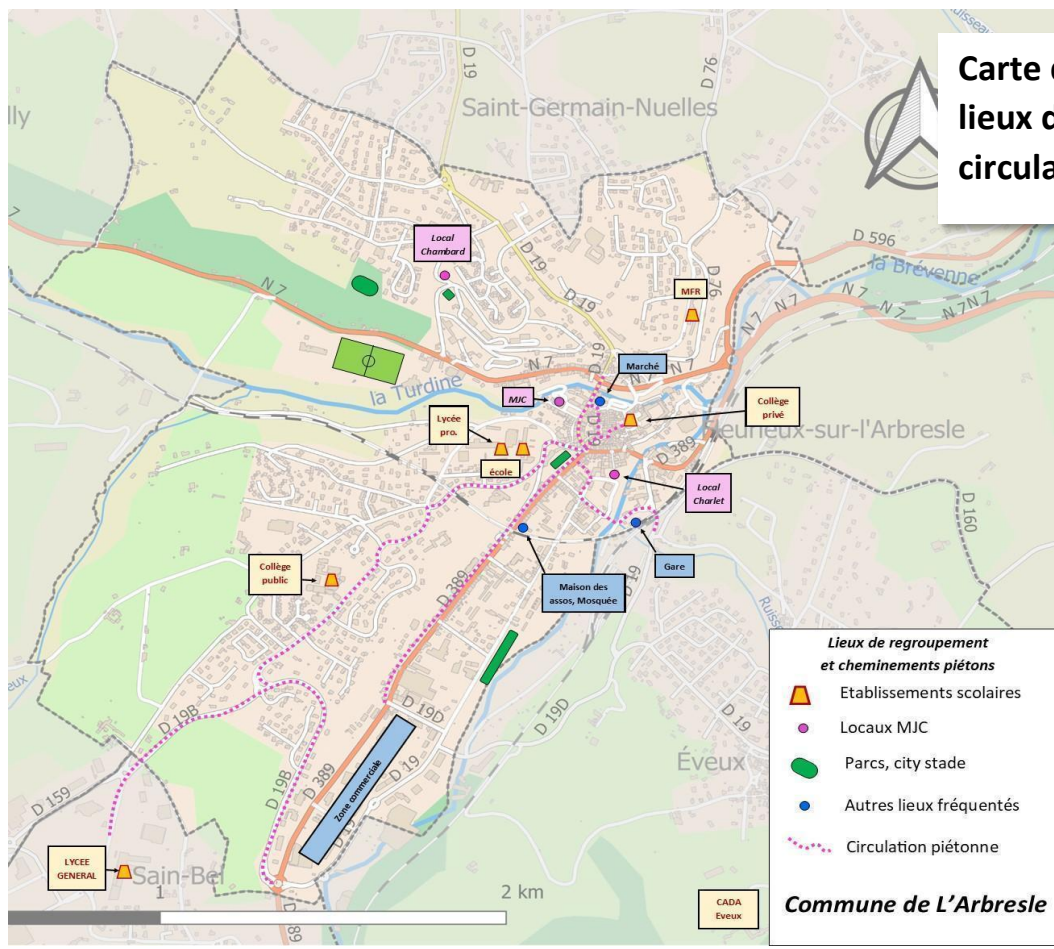
- 52% résidaient à L'Arbresle,
- 24% dans les communes de Bully et St-Germain -Nuelles du fait d'une convention "Centre de Loisirs",
- 9% des trois communes limitrophes Eveux, Savigny et Sain-Bel,
- 6% d'autres communes de la CCPA,
- 10% d'autres communes hors CCPA.

On peut conclure que la zone d'influence de la MJC de L'Arbresle se situe majoritairement à la **confluence des vallées de la Brévenne et de la Turdine avec 85% des participants**, les 16% restants résidant plutôt dans la partie plus en amont de la vallée et dans quelques villages perchés des rives droite et gauche de la Brévenne.

La MJC intervient principalement sur la commune de **L'Arbresle**, mais aussi sur **Bully** et **St Germain-Nuelles**, pour lesquelles elle gère des accueils de loisirs. Sa zone d'influence s'étend sur d'autres communes avoisinantes, situées sur le bassin de vie de la **Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle**.



**Carte du bassin de vie
(confluence L'Arbresle
/ Sain Bel)**



**Carte de L'Arbresle :
lieux de vie et
circulation piétonne**

3 LA RAISON D'ÊTRE DE LA MJC

La MJC a pour vocation de **favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes**, de permettre à tous d'**accéder à l'éducation et à la culture**, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des **liens sociaux**.



La MJC de L'Arbresle souscrit à la charte de MJC de France :

Installées au cœur de la cité, dans les villes, les quartiers et les villages, les Maisons des Jeunes et de la Culture et les associations locales tissent jour après jour, par les actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales

et les institutions, le **lien social indispensable au bien vivre ensemble**, y compris là où il est fragilisé ou parfois brisé.

Bâties sur des valeurs républicaines, d'éducation populaire, sur les principes de **laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité**, les MJC intègrent les attentes d'une société en évolution constante.

Au cœur de leur projet, elles privilégient **l'émancipation individuelle et collective de la personne par l'éducation et le travail culturel**, afin que chacune et chacun dispose des moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté et participe à la construction d'une **société plus solidaire**.



4 L'IDENTITE & LES VALEURS

DE LA MJC

La MJC est une **association d'éducation populaire** qui entend promouvoir et incarner les valeurs suivantes :

- Le **RESPECT** des opinions, des croyances, des orientations, des choix de chacun, dans le cadre des valeurs et des lois de la République (en particulier **la laïcité** et la lutte contre toute forme de discrimination). Ce respect passe par une **considération** pour chacun. Nous considérons l'ouverture aux autres comme source d'enrichissement.
- La **DEMOCRATIE**, en étant à l'écoute des opinions, en favorisant **l'engagement** de chacun, tant au niveau des activités, des projets que des prises de décision. Elle a vocation à se vivre aussi bien dans la gouvernance de l'association qu'au niveau de son management. La démocratie est également une valeur essentielle pour soutenir le vivre ensemble sur le territoire.
- La **SOLIDARITE**, qui nous permet de faire société, au sein de l'association comme sur le territoire. Cette solidarité s'inscrit dans un **humanisme** qui considère l'importance de chacun, la disponibilité à l'autre. Elle sous-tend **le partage**, l'équité, l'entraide et une attention plus soutenue envers les publics les plus fragilisés.
- La **CONVIVIALITE**, qui permet à chacun de s'exprimer et de tisser des liens humains dans un cadre propice à cela, en particulier **sécurisé et confortable**. Cela passe par une qualité de **l'écoute** et de **l'accueil** que nous proposons à tous.



5 LES ORIENTATIONS DE LA MJC

Pour incarner ses valeurs, la MJC de L'Arbresle s'engage à mettre en œuvre les orientations suivantes **dans les 4 années à venir** :

1. Affirmer et renforcer la dimension associative de la MJC

Cette vie associative se nourrit de l'**engagement des adhérents** sous toutes ses formes : au sein du conseil d'administration, mais également dans d'autres espaces, selon des modalités à créer pour favoriser l'implication.

En tant qu'association d'habitants, la MJC se positionne comme **partenaire** – et non pas seulement comme opérateur – des politiques publiques, **au service de l'intérêt général**.

Objectifs :

- Parmi nos nombreux adhérents, il nous faut **recruter de nouveaux administrateurs** et **renforcer les compétences**, en profitant des activités ponctuelles, en créant des moments de convivialité, et en valorisant les activités bénévoles grâce à des formations et des partenariats
- **Faciliter la vie démocratique** de l'association
- **Se doter des moyens nécessaires concernant les ressources humaines**
- **Actualiser les statuts et les règlements intérieurs** (Vie de l'association, Activités et Personnels)

2. Renforcer les coopérations, les partenariats...

... avec d'autres acteurs du territoire, que ce soit pour **croiser nos analyses** des enjeux, **agir ensemble** et/ou de manière complémentaire.

Objectifs :

- Améliorer la **visibilité de la MJC** (communication, logo et fléchage)
- Développer la **coopération** entre les secteurs et **renforcer leur visibilité**
- Développer le **partenariat** et **renforcer les relations existantes** en identifiant au préalable les partenaires potentiels
- Améliorer notre **coopération avec les partenaires éducatifs** locaux
- Participer au **réseau local des MJC**

3. Mieux écouter tous les habitants...

... les accompagner le cas échéant à **formaliser leurs besoins** pour construire ensemble des réponses adaptées à leurs demandes et à leurs besoins. Ceci pour permettre de proposer des **activités adaptées** (épanouissement) d'une part et pour les accompagner dans le renforcement de leur **pouvoir d'agir** (émancipation, promotion sociale) d'autre part. Nous souhaitons rester en phase avec l'évolution du territoire et de la société.

Objectifs :

- **Mettre en œuvre systématiquement une démarche d'écoute et d'aller vers les habitants**, en formant nos salariés et nos bénévoles
- Faire évoluer le modèle socio-économique en promouvant de nouvelles activités innovantes demandées par les habitants.

4. Veiller à ce que nos façons de faire et d'être respectent nos valeurs et nos orientations...

... en nous inscrivant dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations.

(Nos valeurs concernent aussi bien les habitants, le territoire, que l'interne de l'association.)

C'est dans le cadre de ces orientations, que la MJC mettra en œuvre ses actions et travaillera à l'élaboration de son projet social, avec la perspective de devenir une Structure d'Animation de la Vie Sociale (Centre Social¹.)

¹ L'agrément centre social

C'est un agrément accordé par la Caisse d'Allocations Familiales, actuellement renouvelable tous les 4 ans. Son cahier des charges est explicité dans le cadre d'une circulaire nationale (AVS - 2012).

Il permet à la CNAF d'agir au plus près des habitants des territoires en finançant des structures « d'animation de la vie sociale », avec des finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

POURQUOI NOUS SOUHAITONS RESTER UNE MJC ?

- ✓ Nous **adhérons aux valeurs et à un mouvement historique** (en référence aux déclarations des MJC de France). Nous adhérons **au réseau local des MJC « R2AS »**.
- ✓ Nous souhaitons **continuer à promouvoir l'accès à la culture**, car nous considérons les pratiques culturelles comme vecteur de reconnaissance et d'épanouissement pour toutes et tous, et comme créatrices de lien social et de mixité sociale culturelle.
- ✓ Nous souhaitons **garder une préoccupation particulière et constante pour les jeunes**, les accompagner dans leur quotidien, les rendre acteurs de leurs projets.

Cependant, l'obtention d'un **agrément Centre Social** nous permettra d'affirmer nos nouvelles orientations, notamment développer :



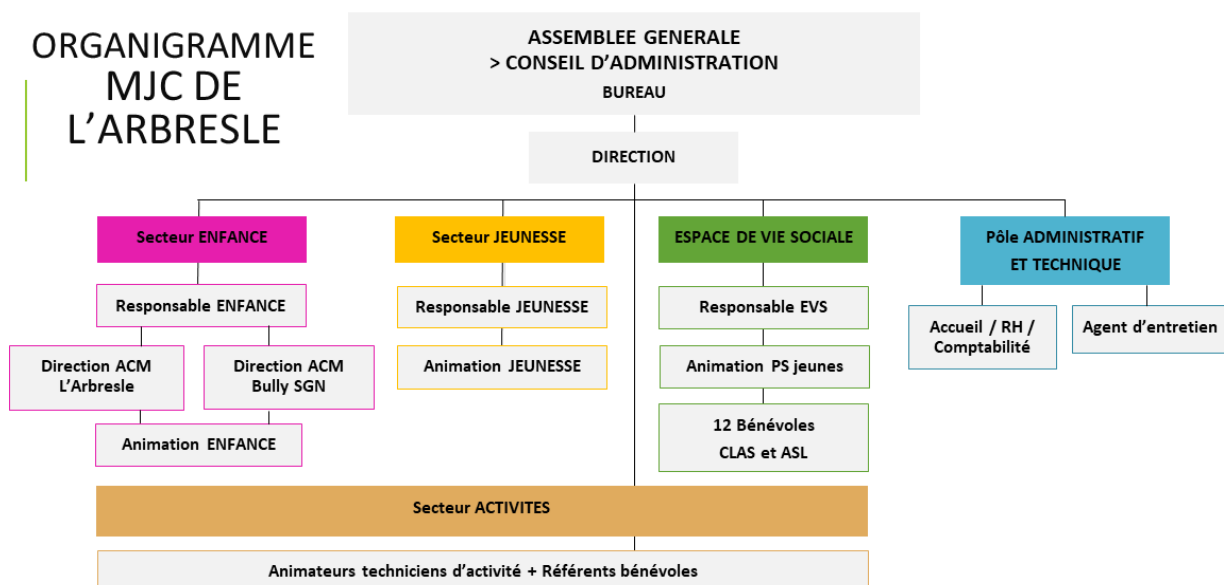
- Notre écoute des habitants de notre secteur,
- La dimension participative de notre action,
- Notre place en tant que partenaire incontournable sur notre territoire d'action.

6 LE MODELE SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET ASSOCIATIF

La mise en œuvre de ces orientations mobilise des ressources de différents natures :

- **Des richesses humaines**, avec des bénévoles et des salariés

ORGANIGRAMME MJC DE L'ARBRESLE



- **Des financements** provenant des **participations des usagers**, des **subventions des mairies et de la Caisse d'Allocations Familiales**

L'agrémentation Centre Social va apporter de nouvelles subventions de la part de la CAF et de la mairie de L'Arbresle.

Celles-ci vont permettre de stabiliser le modèle économique, financer le passage à 35h sur le poste administratif/accueil, le passage à 24h sur le poste d'entretien, l'évolution du poste de l'animatrice EVS vers le poste de responsable du secteur familles, une augmentation des charges d'activités

● Des alliances

Il existe 5 **principes** de base à l'action partenariale : le **principe** d'intérêt mutuel des partenaires, le **principe** d'égalité des partenaires, le **principe** d'autonomie des partenaires, le **principe** de coopération entre les partenaires et le **principe** d'évaluation entre les partenaires.

Différents niveaux de partenariat sont possibles : entre autres l'échange de bons procédés, la collaboration, ou encore la coopération dans laquelle on co-construit l'action ou le projet, des objectifs à l'évaluation.

L'action partenariale nous semble indispensable car elle permet de :

- mettre en commun nos connaissances, nos compétences, et d'autres potentielles ressources, pour mieux répondre aux besoins des habitants de la commune,
- mieux se connaître,
- favoriser une cohérence globale dans les actions sur le territoire,
- partager les idées et enrichir les projets.

Carte des partenaires et acteurs	Champ social CCAS, Maison du Rhône Maison France Services, CADA Conseil local santé mentale, assos de solidarité, groupe d'entraide mutuelle, ressourcerie	Champ de la parentalité Réseau parentalité CCPA, écoles, assos parents d'élèves, asso COVADYS, LAEP Grain de Sel
Financeurs principaux de la MJC Mairie L'Arbresle (action globale) CAF (EVS, PSO, CTG, PS jeunes, CLAS, REAPP...) Mairie Bully (ACM 6/11) Mairie St Germain (ACM 6/15) CCPA (projets ponctuels, MSA)	Champ de l'enfance Mairie, 3 Ecoles, Ecole municipale des sports, 2 crèches	Champ culturel Médiathèque, saison culturelle, école de musique, Asso la part belle, Union Arbresloise
Champ Education Populaire R2AS (réseau MJC) MJC de la CCPA et ouest lyonnais Autres structures enfance jeunesse de la CCPA	Champ de la jeunesse Mairie, PIJ, mission locale Collectif de prévention CCPA 2 Collèges, 2 lycées, 1 MFR	Champ sportif Office municipal des sports, CCPA (gymnases), Nombreuses associations, Maison sport santé

● Pilotage de l'association

La gouvernance de l'association est assurée par les instances prévues dans le cadre des statuts de la MJC : Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau.

La gouvernance intègre également des commissions ouvertes à tous les adhérents pour favoriser leur implication au sein de l'association.

Le conseil d'administration délègue le pilotage stratégique et opérationnel à la direction de l'association. Ces délégations sont formalisées.

7 LA GOUVERNANCE DU PROJET ASSOCIATIF

La MJC a opté pour un **statut associatif** pour mettre en œuvre et piloter son projet parce qu'il permet un **engagement des habitants** dans le sens des valeurs qui orientent ses manières de faire et ses actions. La **participation des habitants dans les instances associatives** (Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau, Commissions...) et l'**engagement bénévole** dans des actions en sont des illustrations concrètes.

La MJC entend ainsi porter une **attention particulière à cet engagement citoyen** dans sa gouvernance associative, dans le pilotage de son projet associatif et dans sa mise en œuvre.

L'Assemblée générale est l'espace démocratique dans lequel l'association met en débat son projet associatif et rend compte chaque année de sa mise en œuvre.

Toutefois, trop d'habitants méconnaissent encore les possibilités d'engagement au sein de l'association. Aussi, la MJC entend **continuer à communiquer** auprès d'eux sur des **propositions d'engagement selon les besoins de l'association** et à **élaborer avec eux** les formes adaptées que peuvent prendre leur implication selon leurs envies d'agir. Cela peut passer par :

- ✓ Une participation au sein des instances statutaires,
- ✓ Des groupes de travail sur des objets précis,
- ✓ Mais également par un bénévolat d'activité ou encore d'autres formes à inventer.

Si soutenir cet engagement demande de communiquer auprès des habitants, il est également important de le **valoriser et d'accompagner tous les bénévoles** qui sont d'ores et déjà engagés au sein de la MJC.

La MJC revendique son **autonomie associative dans sa gouvernance**. Cela pourra amener une révision de ses statuts et de son règlement intérieur associatif (en le distinguant plus nettement du règlement intérieur des activités et de celui qui s'adresse aux professionnels).

Pour la mise en œuvre de son projet associatif, elle se positionne comme **partenaire des politiques publics** et non comme opérateur. Cela demande de maintenir, et au besoin de développer des **espaces de dialogue politique avec les partenaires institutionnels**, en dehors des instances associatives spécifiques à la MJC.

8 L'ÉVALUATION DU PROJET ASSOCIATIF

Pour piloter son projet associatif, la MJC mandate un membre du Conseil d'administration pour **suivre chacune des orientations**, en lien avec la direction.

Un **bilan** de cette mise en œuvre est proposé au minimum 1 fois par an aux membres du CA ainsi qu'à nos partenaires financeurs. Ce bilan comprend systématiquement des **données quantitatives, qualitatives et des commentaires** qui permettent d'identifier les freins et les leviers repérés par l'équipe.

Ce partage simultané de l'évaluation du projet doit permettre à la fois :

- Un **niveau d'information identique** entre les différents acteurs
- Une **évaluation de la mise en œuvre du projet** transparente et régulière, susceptible de nourrir la confiance entre les membres du CA et les salariés en interne mais également envers nos partenaires financeurs.

Pour les adhérents, un bilan annuel est proposé dans le rapport d'activité lors de l'assemblée générale. Ce bilan sera l'occasion d'actualiser le projet associatif au regard notamment de l'évolution du contexte.